

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia

P. O. Box 3243

Telephone: 5517 700

Fax: 5517844

Website: www.au.int

FI23597 – 133/15/24

CONSEIL EXÉCUTIF
Trente-quatrième session ordinaire
7-8 février 2019
Addis-Abeba(Éthiopie)

EX.CL/1104(XXXIV) i
Original : anglais

**RAPPORT DE LA REUNION CONJOINTE DU SOUS-COMITE SUR LA
SUPERVISION ET LA COORDINATION GENERALES DES QUESTIONS
BUDGETAIRES, FINANCIERES ET ADMINISTRATIVES
ET DES EXPERTS DU F15**

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

**RÉUNION CONJOINTE DU SOUS-COMITÉ DU
COREP SUR LA SUPERVISION GÉNÉRALE ET LA
COORDINATION DES QUESTIONS BUDGETAIRES,
FINANCIÈRES ET AVEC LES EXPERTS DU GROUPE
DE QUINZE MINISTRES DES FINANCES (F15)
SALLE PLENIERE, ANCIEN CENTRE DE
CONFERENCES
LES 29 ET 30 NOVEMBRE 2018
ADDIS-ABEBA (ETHIOPIE)**

Original : anglais

RAPPORT

RAPPORT

Introduction

1. La Réunion conjointe du Sous-comité du COREP sur la supervision générale et la coordination des questions budgétaires, financières et administratives (GSCBFAM) avec les experts techniques du Groupe de quinze ministres des Finances (F15) s'est tenue les 29 et 30 novembre 2018 dans la Salle plénière de l'ancien Centre de conférences de la Commission de l'Union africaine. La réunion était présidée par l'Ambassadeur Ndumiso Ndimba Ntshinga, Représentant permanent de la République d'Afrique du sud auprès de l'Union africaine et Président du Sous-comité du COREP sur la GSCBFAM. Le rapporteur de la réunion était l'Ambassadeur Idule-Amoko James de la République d'Ouganda.

Allocutions d'ouverture

2. Dans son allocution d'ouverture, le président a exprimé sa profonde gratitude aux membres du Sous-comité du COREP et aux experts du Groupe F15 pour l'excellent travail adopté par le Sommet extraordinaire de novembre 2018. Il a également remercié le Directeur de la programmation, de la budgétisation, du financement et de la comptabilité et le Directeur par intérim de l'administration et la gestion des ressources humaines pour l'excellent travail accompli en vue de l'adoption du rapport. Il a également apprécié et salué le rôle vital du Bureau du Conseiller juridique lors des délibérations.

3. Il a ajouté qu'il fallait renforcer les rôles de supervision dans la mise en œuvre des récentes décisions adoptées par les organes directeurs et a noté que le nombre de points à l'ordre du jour avait diminué, signe d'amélioration.

4. À la suite de sa déclaration liminaire, les participants à la réunion conjointe ont félicité le président pour son leadership, l'adoption des rapports et l'ont applaudi à de nombreuses reprises au cours de la réunion.

Participants

5. Trente-six (3) États membres et douze (12) experts de F15 ont participé à la réunion. La liste de présence est jointe en Annexe I.

Adoption de l'ordre du jour

6. Avant l'adoption de l'ordre du jour, les participants ont demandé que soit présenté un rapport sur l'exécution du budget afin d'examiner la demande de virement de la Commission de l'UA, en tant que facteur de motivation pour son approbation.

7. Le président a indiqué que le rapport n'est disponible qu'en anglais et qu'il n'a pas encore été traduit dans les autres langues car il n'a pas été préparé pour cette réunion. Il a invité les participants à poursuivre les travaux du fait qu'il n'était pas possible d'obtenir le texte explicatif sur l'exécution du budget, ce qui a été convenu par les participants.

8. L'ordre du jour a été adopté avec les amendements suivants.
 - I. à la page 1, paragraphe 2, remplacer 28 par 20 et numéroté les pages dans toutes les langues pour plus de facilité;
 - II. déplacer la recommandation du paragraphe 27 (II) au paragraphe 28 et associer le Maroc et le Sénégal ;
 - III. examiner la question soulevée par le fait que certains participants ont déjà assisté à une réunion à Addis-Abeba et devraient retourner dans leur pays d'origine avant de se rendre au Caire pour une autre réunion dans quelques jours. Il est conseillé qu'ils poursuivent leur voyage à partir d'Addis-Abeba plutôt que de rentrer chez eux car cela coûte tellement à l'UA ;
 - IV. diffuser le rapport final de la réunion tenue du 18 au 20 septembre 2018

Document-cadre sur le budget de l'Union africaine

9. Le Directeur de la planification stratégique, du suivi, de l'évaluation et de la mobilisation des ressources (SPPMERM) a présenté le document-cadre sur le budget 2020 (BFP) aux participants à la réunion conjointe pour examen. Il a mentionné que le document-cadre sur le budget (BFP) contient des domaines thématiques prioritaires et des principes de subsidiarité et de complémentarité entre la CUA, les CER et l'ACPN et analyse l'environnement social, économique et politique du continent.

10. Les participants ont fait les commentaires suivants :
 - I. Ils ont félicité le directeur pour son exposé.
 - II. Ils ont indiqué que le prélèvement de 0,2% fait face à des défis de mise en œuvre au niveau national.
 - III. Ils ont pris note du fait que le document-cadre sur le budget n'indique pas les perspectives économiques des États membres pour guider le processus et que la question de l'efficacité et de l'efficacite a été traitée en termes d'exécution du budget.
 - IV. Ils ont demandé à la Commission d'inclure le principe de durabilité dans le document.
 - V. Ils ont noté que les principales réalisations contenues dans le document étaient vagues et qualitatives, sans délai, et ont demandé de les quantifier.
 - VI. Ils ont rappelé qu'un budget est une vision et pas simplement des statistiques.

- VII. Ils ont également demandé à la Commission d'inclure la question de la gestion des ressources humaines dans le document-cadre et d'indiquer les sources de ressources mobilisées;
- VIII. Ils ont noté que l'agriculture et les systèmes d'information manquent dans le document-cadre, ils ont donc demandé qu'ils soient inclus dans le document comme possibilité de financement pour des projets phares.
- IX. Ils se sont enquis des contributions mises en recouvrement au premier semestre et du rapport sur le statut général sans toutefois citer de pays.
- X. Ils ont mis en doute le bien-fondé de la sélection de 4 CER et leurs noms.
- XI. Ils ont également noté que la présentation ne montrait pas la capacité d'absorption de la Commission et ont demandé que soit réalisé un examen à mi-parcours du premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 pour faire le point.
- XII. Ils ont noté que le déficit n'est pas mentionné dans le document et ont proposé d'inclure le calendrier que les États membres ont remis à l'Union.
- XIII. Ils ont demandé quelle était la cible clé allouée aux domaines thématiques clés et au mécanisme d'application du plafond budgétaire.
- XIV. Ils ont reconnu que le document-cadre est un document stratégique qui doit être amélioré

11. Le directeur a répondu en indiquant que :

- I. Le taux d'exécution final pour 2018 sera disponible au 31 décembre 2018.
- II. Les perspectives économiques soulignent de manière concise le contexte socio-économique du continent.
- III. La viabilité budgétaire est un processus en cours à la Commission et une analyse budgétaire détaillée est disponible mais elle ne peut pas être incluse dans le document-cadre.
- IV. Le projet est un document concis qui ne met en évidence que les problèmes et interventions clés que l'Union devra traiter en 2020, en attendant la mise en œuvre effective du programme de réformes adopté.
- V. Le budget est une vision et une explication détaillée a été évitée; cependant, le MTP2018-2023 contient des programmes et des projets phares.

- VI. Le barème des contributions ne changera pas et n'affectera pas le processus budgétaire car il indique le montant que chaque État membre versera à l'Union.
- VII. D'autres risques tels que le système d'information et les ressources humaines seront inclus dans le document.
- VIII. Outre les ressources nationales, une stratégie de mobilisation des ressources est en place par rapport aux ressources nationales.
- IX. L'UA dépend toujours du financement des États membres et des partenaires, y compris de la Chine, et a exhorté les États membres à verser leurs contributions statutaires à l'Union au cours des premier et deuxième trimestres pour faciliter la mise en œuvre des activités prévues au cours de ces trimestres, car le programme avait été préparé sur le principe que les États membres le possèdent et le financent, même si un soutien sera demandé aux partenaires.
- X. Quatre CER sont considérées pour 2020, les autres seront prises en compte l'année suivante.
- XI. L'Agenda 2063 sert de base à la préparation du document-cadre sur le budget et le PMT 2018-2023 et le plafond budgétaire sera déterminé à la fin de 2018 en fonction de la tendance d'exécution des 3 dernières années.
- XII. La Commission utilise la comptabilité d'exercice et le risque de surbudgétisation sera reformulé pour mettre en place un mécanisme.
- XIII. Il est prévu de réaliser une évaluation à mi-parcours du premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063.
- XIV. Les décisions adoptées seront appliquées, mais les détails de la conformité figureront dans le document principal.

12. Après de longues délibérations, le document-cadre sur le budget a été adopté avec des modifications pour inclure les questions liées aux ressources humaines, à l'agriculture et au système d'information.

Projet de rapport de la réunion du 11 au 12 octobre 2018

13. Après avoir examiné le document, la séance conjointe a adopté le projet de rapport avec les amendements ci-dessous.

- I. Numéroté les pages du document dans toutes les langues.
- II. Déplacer le paragraphe 27 (II) au paragraphe 28.

- III. Inclure les comptes de l'UA et les fonds investis dans des banques et des institutions financières africaines.

Voyage au Caire pour une réunion de l'UA

14. En ce qui concerne le déplacement de certains participants au Caire qui assistent à une réunion à Addis-Abeba, le Directeur du commerce et de l'industrie a expliqué les circonstances de la réunion qui se tiendra au Caire. Elle a expliqué que certains États membres avaient désigné des points focaux participant à une réunion à Addis-Abeba pour participer également à la réunion du Caire qui devait se dérouler dans quelques jours. Il s'agit bien d'une conséquence de la situation imprévisible de dernière minute qui conduirait à un coût élevé des billets.

15. Le représentant de l'Unité des voyages de l'UA a déclaré que l'Unité n'était pas au courant de ceux qui assisteraient aux deux réunions à Addis-Abeba et au Caire. Elle a reconnu que deux cas ont été signalés et qu'ils ont été traités. Elle a indiqué que quelques délégués avaient également été invités par d'autres départements au siège de l'UA.

16. Au cours des débats, il a été signalé que les participants à la réunion d'Addis-Abeba avaient bénéficié d'une pause, en raison de l'absence de documents, ce qui constituait un gaspillage des ressources de l'Union alors que l'indemnité journalière de subsistance leur avait été remise.

17. Les participants à la réunion ont demandé à l'Unité des voyages de l'UA de régler le problème en hiérarchisant les priorités et en émettant des billets à un prix avantageux, et ont recommandé aux participants à ladite réunion d'Addis-Abeba de poursuivre leur voyage au Caire afin d'éviter l'envoi de billets vers les capitales.

Contributions des États membres et des partenaires

18. Le Directeur de la programmation, de la budgétisation, du financement et de la comptabilité (PBFA) a présenté les contributions actuelles des États membres et des partenaires à l'auguste assemblée.

19. Les participants ont interrogé le motif de l'affectation du Fonds pour la paix aux États membres et ont conclu que le document distribué serait utilisé pour des discussions approfondies.

Demande de virement

20. La Directrice de PBFA a présenté la demande de virement de 16 963 319 dollars américains et a informé les participants que la demande ne nécessitait pas de fonds supplémentaires, mais qu'il s'agissait d'une réaffectation des économies réalisées d'une ligne budgétaire à d'autres lignes déficitaires. Elle a demandé que le processus budgétaire soit assoupli, comme c'est le cas avec la plupart des gouvernements nationaux. Ceci sera reflété dans le Règlement financier révisé pour examen par les

organes directeurs. En outre, la directrice a expliqué les défis qui se poseraient lors de la mise en œuvre du budget 2018.

21. Les participants à la réunion conjointe ont demandé à la Commission d'examiner la demande de virement et de s'assurer qu'elle répond aux dispositions de l'article 17 du Règlement financier relatives à l'urgence, à la nécessité et aux critères imprévus. La demande révisée devrait également inclure les dépenses à ce jour, les raisons des économies et la justification de la demande de virement.

22. À la suite de l'examen demandé par les participants, le Chef de la Division du budget a présenté une demande révisée de 2115041 dollars en indiquant que toutes les demandes de dépenses relatives au budget-programme et aux dépenses d'équipement incorporées dans les documents initiaux avaient été abandonnées.

23. Les participants ont donc recommandé qu'un virement de 2008393 dollars au total soit effectué. En outre, ils ont en principe adopté la demande de virement du Département Paix et Sécurité de 3735241 \$, toutefois, le Bureau du Sous-comité du COREP devra examiner scrupuleusement cette demande.

Arriérés de salaire

24. Le représentant de l'Administration et de la gestion des ressources humaines (AHRM) a présenté le rapport et a rappelé qu'il a été demandé par les participants à la séance conjointe de déterminer la méthode utilisée par la Commission pour calculer les arriérés de salaire. Il a expliqué que le calcul des arriérés de salaire de 6,1% pour le personnel permanent est basé sur le salaire de base, l'allocation au conjoint et la pension, tandis qu'elle se fait sur le salaire de base et les gratifications pour le personnel non permanent. Il a informé les participants à la réunion de l'avis juridique sur les droits des arriérés de traitement pour le personnel permanent et non permanent, ainsi que de la Décision 727 de janvier 2013 et de la Décision 967 de juillet 2017 approuvant le paiement des arriérés de salaire.

25. Après la présentation, les participants ont formulé les observations suivantes ;

- I. Il existe une confusion entre les deux décisions qui affectent la base de calcul des arriérés de traitement, qu'il s'agisse d'utiliser 5% comme dans la Décision 727 de janvier 2013 ou 6,1% comme dans la Décision 967 de juillet 2017.
- II. Il a été proposé de régler les arriérés de salaires à partir des investissements de l'UA, des économies faites sur les lignes budgétaires et de la mise en location des infrastructures sans demander des contributions supplémentaires aux États membres.
- III. Il a été proposé que la modalité de paiement repose sur les fonds inutilisés des États membres et demandé à la Commission d'identifier le panier de fonds en tenant compte de la liquidité de l'Union.

- IV. La Commission de l'Union africaine avait proposé que les arriérés soient réglés dans un délai de 36 mois, mais les participants avaient demandé à la Commission de revoir ce calendrier, car cela n'était pas réalisable afin de réduire le risque d'accumulation de dettes à l'avenir. Les experts PBFA et F15 ont été chargés de présenter une proposition sur le mode de règlement des arriérés.

26. Le président a rappelé aux participants que 6,1% de la décision avait été approuvée et que le mécanisme de paiement devait être convenu maintenant. Il a en outre rappelé que le paiement ne devrait pas être lié aux revenus de location générés par la Commission de l'UA, car le montant est insuffisant, comme l'a indiqué la Commission. Il a demandé aux experts PBFA et F15 de déterminer les sources de financement pour le paiement et non le fonds de réserve.

27. Suite à l'intervention du président, les participants ont conclu que le PBFA et le F15 devraient se rencontrer pour déterminer les sources de financement pour le paiement des arriérés de salaire.

Tarif préférentiel

28. Le Directeur de l'AHRM a présenté le rapport sur les tarifs préférentiels et a dit que la question avait été présentée à plusieurs reprises aux organes directeurs sans aucune approbation pour diverses raisons.

29. La séance conjointe :

- I. a noté que des erreurs de calcul devraient être corrigées dans le rapport et que l'étude n'a pas été réalisée par un consultant indépendant, conformément à la décision du Conseil exécutif en 2017 ;
- II. a mentionné que même si le calcul est basé sur le taux de l'ONU, les pays membres de l'ONU paient plus que l'UA ;
- III. a reconnu que le personnel de l'UA dans les bureaux de représentation devrait avoir des salaires décents mais que des taux préférentiels ne sont pas nécessaires ;
- IV. a également reconnu qu'il convient de rechercher l'intérêt de l'Union plutôt que du membre du personnel;
- V. a indiqué que le tarif préférentiel sera traité dès que le rapport du consultant indépendant sera disponible et que le personnel aura la possibilité de demander le transfert s'il/elle n'accepte pas le paiement.

30. La Commission:

- I. a clarifié qu'il n'y avait pas d'erreur dans les calculs et a indiqué que l'un des bureaux avait calculé l'ajustement de poste sur l'allocation de logement, ce qui augmentait le montant total ;
- II. a expliqué la différence entre tarif préférentiel et indemnité de poste.

31. Les participants à la réunion ont conclu que le tarif préférentiel ne serait plus applicable et qu'une étude indépendante devrait être entreprise pour déterminer le coût de la vie des deux lieux d'affectation. Toutefois, il a été recommandé que, dans l'attente des conclusions du consultant ou de l'étude, le fonctionnaire concerné devrait avoir la possibilité de rester dans le lieu d'affectation ou de demander une mutation les taux préférentiels ne s'appliquant pas.

Plan directeur / feuille de route RH

32. Le Directeur de l'AHRM par intérim a présenté la feuille de route et les participants ont recommandé l'adoption de la feuille de route avec les modifications qui y ont été apportées au cours de la réunion.

Annexe I
PARTICIPANTS LISTE DES ETATS MEMBRES

1. Algérie	19. Malawi
2. Botswana	20. Mali
3. Burkina Faso	22. Maurice
4. Burundi	23. Mozambique
5. Tchad	24. Namibie
6. Comores	25. Nigeria
7. République du Congo	26. Rwanda
8. Côte d'Ivoire	27. République arabe sahraouie démocratique
9. Egypte	28. Sénégal
10. Eswatini	29. Sierra Leone
11. Ethiopie	30. Afrique du Sud
12. Gabon	31. Tanzanie
13. Ghana	32. Togo
14. Guinée	33. Tunisie
15. Kenya	34. Ouganda
16. Lesotho	35. Zimbabwe
17. Libéria	36. Maroc
18. Madagascar	
MEMBRES F15	
1. Ghana	9. Maroc
2. Cameroun	10. Algérie
3. Tchad	11. Nigeria
4. Afrique du Sud	12. Namibie
5. Côte d'Ivoire	
6. L'Égypte	
7. Ethiopie	
8. Kenya	

2019-02-07

Report of the joint sitting of the sub-committee on general supervision and coordination on budgetary, financial and administrative matters and the experts of F15

Africa Union

Africa Union

<https://archives.au.int/handle/123456789/6584>

Downloaded from African Union Common Repository